
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 8

Votants: 11

Séance du 14 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 14 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Louis CAZAUBON, Jean-Luc VIGNAU, Stéphane ARTIGUES, Christophe VIGNAU, Emilie ALOS, Nathan CHABAUD, Nathalie FORIO, Elodie VILLERY

Représentés: Pascal MARQUE par Jean-Luc VIGNAU, Richard SEGURET par Jean-Louis CAZAUBON, Alain TOULET-BLANQUET par Stéphane ARTIGUES

Excuses: Michel RULAND, Valérie AUGÉ, Myriam CARREY-MAYSOUNAVE, Christophe LACAZE

Absents:

Secrétaire de séance: Stéphane ARTIGUES

Objet: Marché Réhabilitation Château - Attribution Lots - DE 2022 001

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal « Le Château », une mise en concurrence a été réalisée au conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur sur le profil acheteur www.ladepeche-marchespublics.fr, les entreprises devant répondre au plus tard le mercredi 8 décembre 2021 12 heures.

Après analyse des offres opérée par le maître d'ouvrage, la commission d'appel d'offres s'est réunie le Lundi 20 Décembre 2021 et propose de retenir les entreprises ci-après :

Lot N° 1 – ENDUITS

L'Entreprise ENDUITS COUSERANS 27 Chemin de Pujole 09200 – ST GIRONS pour un montant de 16.972,12 € H.T

Lot N° 2 – CHARPENTE : lot classé sans suite, retiré

Lot N° 3 – PLATRERIE- ISOLATION-FAUX PLAFONDS

L'Entreprise NEO BATI 11 Rue Maréchal-Foch 64000 – PAU pour un montant de 4.699,12 € H.T

Lot N° 4 – ELECTRICITE

L'Entreprise RIBEIRO 11 Avenue St Joseph 65100 – LOURDES pour un montant de 13.236,84 € H.T

Lot N° 5 – PLOMBERIE SANITAIRE

L'Entreprise APICS 23 Rue de l'Allée 65310 – LALOUBERE pour un montant de 67.989,31 € H.T avec option retenue (3.180,00 € H.T)

Lot N° 6 – MENUISERIES

L'Entreprise SARL LES MENUISIERS BAGNERAIS 23 Avenue Général Leclerc 65200 – BAGNERES DE BIGORRE pour un montant de 6.756,00 € H.T

Lot N° 7 – PEINTURE

L'Entreprise SARL ADURIZ Quartier Trabessat 64530 – PONTACQ pour un montant de 1.692,35 € H.T

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – adopte le projet présenté

2°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire

3°) – décide de suivre le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises comme indiqué ci-après :

Lot N° 1 – ENDUITS :

L'Entreprise ENDUITS COUSERANS 27 Chemin de Pujole 09200 – ST GIRONS pour un montant de 16.972,12 € H.T

Lot N° 2 – CHARPENTE : lot classé sans suite, retiré

Lot N° 3 – PLATRERIE- ISOLATION-FAUX PLAFONDS

L'Entreprise NEO BATI 11 Rue Maréchal-Foch 64000 – PAU pour un montant de 4.699,12 € H.T

Lot N° 4 – ELECTRICITE

L'Entreprise RIBEIRO 11 Avenue St Joseph 65100 – LOURDES pour un montant de 13.236,84 € H.T

Lot N° 5 – PLOMBERIE SANITAIRE

L'Entreprise APICS 23 Rue de l'Allée 65310 – LALOUBERE pour un montant de 67.989,31 € H.T avec option retenue (3.180,00 € H.T).

Lot N° 6 – MENUISERIES

L'Entreprise SARL LES MENUISIERS BAGNERAIS 23 Avenue Général Leclerc 65200 – BAGNERES DE BIGORRE pour un montant de 6.756,00 € H.T

Lot N° 7 – PEINTURE

L'Entreprise SARL ADURIZ Quartier Trabessat 64530 – PONTACQ pour un montant de 1.692,35 € H.T

4° - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération,

5°) – Invite Monsieur le Maire à faire le nécessaire en conséquence.

Objet: Travaux Réhabilitation Résidence Cancia - Demande Fonds d'Aide aux Communes - DE 2022 002

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un bien immobilier comprenant deux corps de bâtiments appelés communément « La Résidence CANCIA » qui abritent aujourd'hui 5 logements locatifs aménagés il y a déjà quelques années ; ces bâtiments sont donc relativement anciens et ne correspondent plus aujourd'hui aux normes énergétiques puisque s'apparentant plus à des passoires thermiques générant de nombreux problèmes tant écologiques qu'économiques.

La Commune doit donc procéder d'urgence à des travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment N°1 qui abrite deux T4 dont le coût prévisionnel global s'élève à 117.983,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, au titre du Fonds d'Aide aux Communes, une subvention de 24.000,00 €, pour mener à bien les travaux de rénovation énergétique à intervenir sur le bâtiment N°1 de la Résidence « La CANCIA »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) - adopte le rapport présenté

2°) - Approuve la proposition de Monsieur le Maire

3°) - Décide de solliciter de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2022, une subvention de 24.000,00 €, pour mener à bien les travaux de rénovation énergétique à intervenir sur le bâtiment N°1 de la Résidence « La CANCIA » dont les travaux sont estimés à 117.983,00 € H.T

4°) - Arrête le plan de financement présenté

5°) - Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en conséquence.

Objet: Travaux Réhabilitation Résidence Cancia - Demande DETR 2022 - DE 2022 003

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un bien immobilier comprenant deux corps de bâtiments appelés communément « La Résidence CANCIA » qui abritent aujourd'hui 5 logements locatifs aménagés il y a déjà quelques années ; ces bâtiments sont donc relativement anciens et ne correspondent plus aujourd'hui aux normes énergétiques puisque s'apparentant plus à des passoires thermiques générant de nombreux problèmes tant écologiques qu'économiques.

La Commune doit donc procéder d'urgence à des travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment N°1 qui comprend deux T4 dont le coût prévisionnel global s'élève à 117.983,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, au titre de la DETR 2022, une subvention de 35.395,00 €, correspondant à 30 % du montant HT du coût total des dépenses à réaliser pour détenir des logements plus efficaces sur le plan énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) - adopte le rapport présenté

2°) - Approuve la proposition de Monsieur le Maire

3°) - Décide de solliciter de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, au titre de la DETR 2022 une subvention de 35.395,00 € correspondant à 30 % du montant HT pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur la « Résidence La CANCIA » bâtiment N°1 qui abrite 2 logements locatifs de type T4.

4°) - Arrête le plan de financement présenté

5°) - Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en conséquence.

Objet: Travaux Réhabilitation Résidence Cancia - Demande Aide Financière Région - DE 2022 004

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un bien immobilier comprenant deux corps de bâtiments appelés communément « La Résidence CANCIA » qui abritent aujourd'hui 5 logements locatifs aménagés il y a déjà quelques années ; ces bâtiments sont donc relativement anciens et ne correspondent plus aujourd'hui aux normes énergétiques puisque s'apparentant plus à des passoires thermiques générant de nombreux problèmes tant écologiques qu'économiques.

Aussi il est urgent de réaliser les travaux dans un premier temps dans le bâtiment N°1 qui abrite deux T4 logements, travaux dont le coût global prévisionnel est estimé à : 117.983,00 € HT

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter de Madame la Présidente de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée, une subvention de 14.000,00 €, pour mener à bien la réalisation des travaux à exécuter afin de détenir des logements plus efficaces sur le plan énergétique.

DEPENSES

M.O : 16.383,00 €
TRAVAUX : 99.900,00 €
Bureau Cont : 1.250,00 €
DIAG Amiante : 450,00 €

TOTAL : 117.983,00 €

RECETTES

ETAT (DETR) : 35.395,00 €
REGION : 14.000,00 €
CATLP (FAC): 24.000,00 €
COMMUNE
(AUTOFINANCT) : 44.588,00 €

TOTAL : 117.983,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) - Adopte le rapport présenté
- 2°) - Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- 3°) - Décide de solliciter de Madame la Présidente de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée, une subvention de 14.000,00 €, pour mener à bien la réalisation des travaux à exécuter dans le bâtiment N° 1 de la Résidence La CANCIA qui abrite deux logements de type T4 afin de détenir des logements plus efficaces sur le plan énergétique.
- 4°) - Arrête le plan de financement ci-dessus
- 5°) - Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Objet: Aménagement Espace Environnemental - Demande FAR 2022 - DE 2022 006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Poueyferré détient dans le cœur du Village, à savoir à proximité de l'Ecole de la Salle Omnisports et du lotissement communal La Coustète, d'un espace qui sert depuis quelques années à entreposer de la terre et divers matériaux de voirie et qu'il serait temps de requalifier ce cœur du village en aménageant un cadre environnemental afin de rendre cet espace plus attractif et en le transformant en un lieu de promenade.

Afin de mieux appréhender les différents aménagements il a été fait appel à l'architecte conseil de la DDT 65 (architecte Urbaniste et architecte paysagiste) qui a élaboré une esquisse et a présenté une estimation des travaux à réaliser dont le coût s'élève à 79.595,00 € HT.

Ces travaux pouvant faire l'objet d'une aide financière du Département des Hautes-Pyrénées au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR 2022), Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre du FAR 2022 pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) - Adopte le rapport présenté
- 2°) - Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- 3°) - Décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées une aide financière de 18.000,00 € au titre du FAR 2022 pour financer l'aménagement d'un espace environnemental pour requalifier le cœur du village et le rendre ainsi plus attractif.
- 4°) - Approuve le plan de financement
- 5°) - Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en conséquence.

Objet: Recrutement Agent pour Accroissement Temporaire d'Activité - DE 2022 007

Le Conseil Municipal de Poueyferré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 1 1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service du secrétariat ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 3 janvier 2022 au 31 Décembre 2022 inclus.

La durée hebdomadaire de service est de 16 heures.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Objet: Aménagement Espace Environnemental - Demande DSIL 2022 - DE 2022 008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Poueyferré détient dans le cœur du Village, à savoir à proximité de l'Ecole de la Salle Omnisports et du lotissement communal La Coustète, d'un espace qui sert depuis quelques années à entreposer de la terre et divers matériaux de voirie et qu'il serait temps de requalifier ce cœur du village en aménageant un cadre environnemental afin de rendre cet espace plus attractif et en le transformant en un lieu de promenade.

Afin de mieux appréhender les différents aménagements il a été fait appel à l'architecte conseil de la DDT 65 (architecte Urbaniste et architecte paysagiste) qui a élaboré une esquisse et a présenté une estimation des travaux à réaliser dont le coût s'élève à 79.595,00 € HT.

Ces travaux pouvant faire l'objet d'une aide financière de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L. 2022), Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de solliciter Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées au titre de la DSIL 2022 pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) - Adopte le rapport présenté
- 2°) - Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- 3°) - Décide de solliciter Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées une aide financière de 33 % soit la somme de 26.467,00 € au titre de la DSIL 2022 pour financer l'aménagement d'un espace environnemental pour requalifier le cœur du village et le rendre ainsi plus attractif.
- 4°) - Approuve le plan de financement
- 5°) - Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en conséquence.